

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

Le mardi 15 juin 2021 à 20 heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du mercredi 9 juin 2021, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe PONCET.

Présents (12) : Emilie ANXIONNAZ, Agnès BERNARDE, Pierre-Alain CHARRETIER, Guido DIETRICH, Bruno DURET, Anne FERRY, Marcel GIANNOTTY, Anne HISCOCK, Sylvain PANISSET. Jeffrey PATUREL, Christophe PONCET, Kristel VERRECCHIA.

Procurations (3) : Murielle BERLIOZ à Emilie ANXIONNAZ, Sandrine DJOUDI à Emilie ANXIONNAZ, Johan PANISSET procuration à Marcel GIANNOTTY.

Public : 0

Secrétaire de séance : Anne FERRY

57 - Approbation du compte rendu précédent

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

58 – Tarifs cantine/ périscolaire pour l'année 2021/2022 (Délibération N° 20-2021)

Il est proposé au conseil municipal de modifier les tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 comme indiqué ci-dessous :

	Année 2020/2021	Année 2021/2022
Prix du repas :		
• Inscription à l'avance (de période à période ou à l'année)	5.50 €	5.50€
• Inscription le matin même	5.70 €	5.90€
• Accueil d'un enfant avec panier repas suivant P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé)	3.30 €	3.30€
• Repas non prévu	11.30 €	11.80€
• Surveillance pause méridienne (en période de crise)	2.00 €	2.00€
Prix du périscolaire		
• du matin		
↳ 7h30-7h50	1,80 €	1.80€
↳ 7h50-8h20	1,80 €	1.80€
• du soir		
↳ la ½ heure	1.80 €	1.80€
Adhésion au service municipal cantine-périscolaire	30.00 €	32.00€
Pénalité pour permanence non assurée du parent	40.00 €	40.00€
Pénalité pour dépassement horaire de la garderie	15.00 €	15.00€
Pénalité pour annulations hors délai à la garderie	1.80 €	1.80€

*Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité*

- **Fixe les tarifs des prestations cantine et périscolaire - année 2021-2022** tels que proposés ci-dessus **à compter du 1er septembre 2021.**

59 – Elections : Informations

Un point est fait sur l'organisation des élections Régionales et Départementales pour les 2 tours du 20 et 27 juin prochain.

Cette année il y a 2 élections le même jour, donc 2 bureaux de vote. Les élus doivent s'inscrire auprès du secrétariat pour tenir un créneau horaire. Il n'y aura que 2 assesseurs par créneau et nous ferons appel aux administrés pour compléter les bureaux si nécessaire.

Les deux bureaux de vote se trouveront dans la mairie et un sens de circulation sera instauré pour éviter que les électeurs se croisent.

Le bureau pour les élections Régionales se trouvera au rez-de-chaussée. L'agent technique a fabriqué des isolements ; après avoir voté les électeurs monteront à l'étage par l'escalier ou l'ascenseur pour voter pour les élections Départementales. Ils ressortiront par l'escalier principal et la porte de sortie située sur le côté.

Les dépouillements se feront successivement en commençant par celui des élections régionales.

60 – Point sur les travaux

Les travaux au nouveau cimetière pour la pose de caveaux ont commencé.

Les toilettes de la maison « Combaray » ont été débouchés et une partie de la conduite remplacée.

61 - Point sur les questions d'urbanisme

Déclaration préalables et permis de construire déposés :

- DP 07419821A0024 déposée le 26/05/21 par M. Hugo DUTHEIL pour l'installation d'une pergola, 421 route du Fier
- DP 07419821A0025 déposée le 26/05/21 par M. Thibaut VANTOURNHOUDT pour l'installation d'un portail, 100 route du Parmelan
- DP 07419821A0026 déposée le 11/06/21 par M. Fabien TOPPINO pour la création de deux ouvertures en façade, 37 chemin de Combaray
- PC 07419821A0003 déposé le 07/06/21 par Mme MERCIER pour la construction d'une maison individuelle, chemin de Combaray.

DEMAT'ADS (= dématérialisation des autorisations de droit des sols)

A compter du 1^{er} janvier 2022, la réception des demandes d'autorisations d'urbanisme par voie électronique (SVE = saisine par voie électronique) est obligatoire pour toutes les communes.

Il faudra donc être en capacité de recevoir ces dossiers (boîte courriel, page web dédiée ou module SVE proposé par la RGD (Régie de données de la Haute-Savoie).

Cette dernière solution est privilégiée car les dossiers d'urbanisme sont déjà traités par l'intermédiaire de leur interface Rad's qui permet les échanges entre les services urbanisme des communes et le Grand Anancy.

Pour ce faire, la RGD propose une évolution de Rad's : Next'ads.

Ce logiciel permettra de se raccorder à la plateforme mise en place par l'Etat qui permettra le partage et la transmission des dossiers dématérialisés.

(Frais de mise en œuvre : 300 euros, abonnement annuel : 75 euros)

Par ailleurs, les communes de plus de 3500 habitants ont l'obligation d'instruire totalement par voie dématérialisée. C'est-à-dire Fillière, Villaz et Sevrier pour les communes qui ont confié l'instruction au service mutualisé du Grand Anancy.

Les petites communes qui font instruire par un centre mutualisé sont encouragées par l'Etat à bénéficier des outils mis en œuvre pour les grandes communes et des subventions sont prévues dans le cadre du Plan France Relance.

Avantages :

- Réduction des délais d'envoi et de transmission entre services (ex : un permis de construire est envoyé pour instruction à 5 ou 6 organismes et ensuite à la préfecture pour le contrôle de légalité, à l'Etat pour les statistiques etc... donc autant de photocopie en moins, et un coût moins important pour le pétitionnaire).
- Suppression du travail de resaisie pour les agents en charge de l'urbanisme, donc limitation du risque d'erreur et possibilité de se recentrer sur « les tâches à forte valeur ajoutée et la relation aux usagers » (circulaire préfectorale du 6 mai 2021).

Divers :

- Dates du Recensement de la population : du 20 janvier au 19 février 2022.
- Première réunion de la commission BASSINS (7 personnes du village inscrites : Claude BERLIOZ, Yannick AUJOUANNET, Evelyne BERTRAND-PERAY, Georges EMINET, Roger PAULME, Anthony DAVIER, Thierry BURKARD, Jeffrey PATUREL, Marcel GIANNOTTY) : 1^{ère} réunion à prévoir dernière semaine de septembre.
- La question se pose sur le nettoyage des bassins : Les bassins sont des bassins de quartier, les utilisateurs peuvent les nettoyer comme cela a toujours été fait.

62 – Décisions prises par délégation

Décision n° 14-2021

SARL MP FOREST M.Matelon à Anancy le Vieux

Offre de prix Résineux (secs et dépérissant) :

- Bois qualité « Charpente » : 20€ le m3 sous écorce
- Bois qualité « Palette » : 9€ le m3 sous écorce

Le tout à l'unité de produit

63 – Questions ou informations diverses

Onf :

- Bois Scolytés : abattage et ébranchage sur les parcelles 4 et 11 pour respectivement 650 et 850€. Ces tarifs correspondent au montant prévu au programme des travaux 2021.
- Un Nouveau plan de gestion sur 20 ans a été réceptionné avec les modifications demandées par la commission Bois et Forêts/Environnement. Avant de le mettre à l'ordre du jour le plan sera revu en commission bois et forêts pour validation
- Lionel Panisset a fait une proposition d'achat de bois. Il faut lui proposer l'arbre tombé à Grattepanche.

Anne Hiscock

- demande s'il est prévu des coupes affouagères cet automne ou en tout cas dans les années à venir suite au nouveau contrat de gestion passé avec l'ONF ?
 - Cette question fera l'objet d'une discussion en commission et un avis sera demandé à l'ONF
- Pour information, la sortie du Nâves Infos est prévue tout début juillet. Si vous avez des idées d'articles à passer, merci d'y penser c'est le moment ! Nous avons fixé une date butoir de remise des informations le 25 juin prochain.

Emilie ANXIONNAZ fait un petit point sur le Conseil d'école du 10 juin 2021 :

- Il y a une grosse baisse d'effectif, un poste est supprimé, et un recomptage sera fait à la rentrée pour finaliser le nombre de classes. Les classes seront affichées au dernier moment.
- Classe bleue annulée pour la 2^{ème} fois (GS, CE1) + pour la nuit en refuge reportée fin juin
- Le directeur nous tiendra au courant pour les 9 CE2 de l'an prochain afin qu'ils puissent eux aussi avoir leur cycle piscine (cycle annulé deux années de suite pour cause « Covid »).
- Une Exposition (circuit dans les classes) remplacera la traditionnelle fête de l'école le 2 juillet.

OAP des grosses pierres : proposition du CAUE pour une nouvelle rencontre. Les discussions concernant l'acquisition des terrains permettant de sortir sur le RD5 n'ont pas abouti. Une réunion est programmée le 12/07 à 18h15 avec le CAUE.

Pour l'OAP des contamines : Ouverture des discussions sur un projet porté par la Mairie.

Prochain Conseil Municipal :

Conseil public le 12/07/2021 à 20h

Séance levée à 21h40.

Le secrétaire de séance
Anne FERRY

Le Maire
Christophe PONCET

